

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUIN 2020 – 20H00

Présents : Dominique GAHIER, Françoise MORIN, Denis MUNEROT , Nicolas PIQUET, Charline BOIVIN, Véronique CHARMASSON, Caroline DULAC, Philippe FOURNIER, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN, Elisabeth VINIT

Secrétaire de séance : Denis MUNEROT

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du précédent compte rendu

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres

2 – Organisation

21 – Organisation des commissions

> Action sociale :

Françoise MORIN, Geneviève POINTELIN, Véronique CHARMASSON, Elisabeth VINIT, Christian LHUILLIER, Charline BOIVIN

> Appel d'offres :

Denis MUNEROT, Elisabeth VINIT, Françoise MORIN, Philippe FOURNIER

> Bâtiments communaux – travaux – voirie :

Denis MUNEROT, Véronique CHARMASSON, Philippe FOURNIER, Christian LHUILLIER.

Non élus : Marcel CITOYEN, Fabian VIGANONI

> Budget :

Françoise MORIN, Denis MUNEROT, Caroline DULAC, Philippe FOURNIER, Charline BOIVIN

> Convivialité, culture, patrimoine, animation :

Caroline DULAC, Elisabeth VINIT, Nicolas PIQUET, Françoise MORIN, Charline BOIVIN, Christian LHUILLIER, Geneviève POINTELIN. Non élus : Les présidents de chaque association, Céline DOLE, Hélène LHUILLIER, Sébastien HORLAIT.

> Eau – assainissement :

Denis MUNEROT, Véronique CHARMASSON, Caroline DULAC, Nicolas PIQUET, Philippe FOURNIER, Françoise MORIN. Non élus : Frédéric LORNET, Michel LHOMME.

> Fleurissement :

Caroline DULAC, Françoise MORIN, Nicolas PIQUET, Charline BOIVIN, Elisabeth VINIT. Non élus : Christiane VIGANONI, Lucienne ARNOUX, Liliane MAGNIN-FEYSOT, Monique DOLE, Marie Ange DOLE , Hélène LHUILLIER, Brigitte DE SAINTE MARIE, Geneviève MORIN, Danielle DOLE.

> Forêt – environnement :

Nicolas PIQUET, Philippe FOURNIER. Non élus : Marcel CITOYEN, Denis PIQUET, Brigitte DE SAINTE MARIE.

Au cours de leur première réunion, chaque commission désignera un vice-président qui pourra remplacer le maire si nécessaire.

La commission communale des impôts directs et la commission de contrôle des listes électorales sont des commissions obligatoires dont les membres sont désignés par un tirage au sort réalisé par les services de l'État.

22 – Désignation des délégués auprès des différents organismes

> Communauté de communes :

Conseiller communautaire titulaire : Dominique GAHIER

Conseillère communautaire suppléante : Françoise MORIN

> SIDEC (Syndicat mixte d'énergie, d'équipement et de e-communication) :

Titulaire : Denis MUNEROT

Suppléant : Nicolas PIQUET

> SICTOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) :

Titulaire : Françoise MORIN

Suppléant : Christian LHUILLIER

> SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) :

Titulaires : Geneviève POINTELIN, Nicolas PIQUET

Suppléante : Véronique CHARMASSON

23 – Délégations diverses

> Défense – sécurité : Dominique GAHIER

> Cimetière : Françoise MORIN, Elisabeth VINIT ; Véronique CHARMASSON

> Alambic : Christian GIBOUDEAU, Charline BOIVIN

> Ambroisie : Nicolas PIQUET

3 – Délégations du conseil municipal au maire

Aux termes de l'article L 2121-29 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ». Le conseil municipal est donc investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales.

Il peut toutefois, pour des raisons d'ordre pratique, déléguer tout ou partie de ses attributions au maire.

Ces délégations permettent de simplifier la gestion des affaires de la commune, tout en fournissant un gain de temps. Ainsi, les compétences déléguées écartent l'intervention obligatoire et répétée du conseil municipal (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre).

Les domaines de compétence pouvant être délégués par le conseil municipal sont énoncés à l'article L 2122-22 du CGCT.

Ainsi, après leur lecture, le conseil municipal délègue au maire la totalité des attributions prévues à l'article L 2122-22 du CGCT.

4 – Délégations aux adjoints

Dans un souci d'assistance à l'exécution de certaines compétences, le maire pourra être secondé comme suit :

> 1ère adjointe : Etat civil – finances – cimetière – action sociale

> 2ème adjoint : Bâtiments communaux – eau/assainissement – travaux

> 3ème adjoint : Forêt – culture/patrimoine - communication

5 – Indemnités de fonction

Les indemnités de fonction sont calculées sur la base de l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique dont la valeur au 1er janvier 2019 est de 3889,40 €, selon un pourcentage lié au nombre d'habitants de la commune. Elles font l'objet d'une DPEL (Dotation Particulière Elu Local) de l'état représentant environ 34% du financement.

Depuis la loi « engagement et proximité » du 19 décembre 2019, l'indemnité des élus a été réévaluée en passant de 17 à 25,5 % pour les maires et de 6,6 à 9,9 % pour les adjoints de l'indice brut 1027 (mensuellement).

Toutefois, le maire peut demander que son montant soit inférieur, ce qui a été le cas précédemment et qui le restera selon les pourcentages identiques, à savoir :

> Maire : 16 % soit une indemnité de 538,29 € net

> Adjoint : 4 % soit une indemnité de 134,57 € net.

6 – Informations diverses

61 – Borne saunière

Notre borne va enfin trouver la place qui lui revient en rejoignant le Musée de la Grande Saline à Salins les Bains (labellisé musée de France) et, de sa hauteur, apportera sa contribution à l'histoire du sel. Déjà reconnu pour son intérêt historique et archéologique, elle sera cédée au

musée mais ne quittera pas totalement son territoire d'origine puisque, en contre partie, une copie sera réalisée et installée à l'endroit même où elle a été découverte (Route des Arsures : carrefour RD 249 / Chemin Saunier). C'est un moment important pour notre commune, ainsi, les différentes étapes de cette procédure seront commentées au fur et à mesure de leur évolution.

62 – Relais téléphonique ORANGE

Dans le prolongement de l'information rapportée dans le compte rendu du 4 avril 2019, la société ORANGE poursuit son projet d'installation d'un relais pour la téléphonie mobile sur notre commune. Destiné à l'origine à la couverture de la ligne SNCF (Dijon/Vallorbe), il contribuera pour autant à l'amélioration du réseau dans le secteur. Il devrait être implanté à proximité immédiate du pont SNCF, chemin du Chaumois.

63 – Renforcement du réseau d'eau potable

Dans le cadre de l'extension du bâtiment vinicole de Stéphane Tissot, un renforcement du réseau de distribution doit être effectué au droit de la construction Chemin des Bérangers. L'entreprise BENOIT est retenue pour réaliser ces travaux dont le coût est estimé à 2696,15 € HT.

64 – Renouvellement matériel informatique

Devenu obsolète pour répondre aux exigences des besoins informatiques actuels, le changement du matériel informatique utilisé au secrétariat de la mairie devenait incontournable. En liaison avec le SIDEC et après consultation de trois fournisseurs, l'entreprise RVS informatique de Courlaoux est retenue pour cet achat représentant un montant estimé à 950 € HT.

65 – Travaux salle des fêtes (la Grappe)

Afin d'améliorer d'avantage son confort, des travaux d'aménagement acoustique et de rénovation des luminaires seront prochainement engagés dans la salle de la Grappe. A cet effet, deux entreprises sont retenues pour réaliser ces travaux :

- > Remplacement du plafond par des dalles de type « eurocoustic Tonga » confié à l'entreprise Malenfer de Villers Farlay pour un montant de 3876 € HT
- > Changement des luminaires fluo par des pavés led confié à l'entreprise JRC Electricité de Villette les Arbois pour un montant de 1588 € HT.

66 - Analyse de l'eau potable

L'eau disponible à la consommation est régulièrement analysée tout au long de l'année, les éléments relatifs à la qualité de l'eau sont continuellement affichés sur le panneau de la mairie. Une fiche de synthèse annuelle est établie par l'ARS Bourgogne/Franche Comté (Agence Régionale de Santé) et est présentée en annexe de ce compte rendu. La qualité de l'eau distribuée est globalement satisfaisante sauf pour la turbidité.

67 – Bilan exploitation forestière

Pour la saison 2019/2020, le bilan bois façonnés feuillus est le suivant :

- > Bilan des ventes : 19880 €
- > Bilan des frais d'exploitation : 5880 €
- > Recette nette : 14000 € pour environ 190 m³ de grumes.

La séance est levée à 23h30

Le prochain conseil municipal se réunira le jeudi 9 juillet à 20h00.

Le secrétaire



Le maire



